

DÉLIBÉRATION n° 20260320-26

Objet : Indemnité des élus - maire et adjoints

Membres en exercice : 15  
Présents : 15  
Absent : 0  
Pouvoir : 0  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance :  
Amandine Jalliffier-Talmat

Transmis le : 23 MARS 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le quinze mars deux mil vingt-six, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de son maire, Stéphane Malard. Les convocations ont été envoyées le quinze mars deux mil vingt-six.

Présents : Stéphane Malard, Arlette Vizioz, Julien Bernou, Marie Christine Rivaux, Jean-Marc Sergi, Pascal Pongerard, Danielle Laparra, Jacques Mollard, Corinne Cardot, Éric Bouet, Benoît Demanze, Marlène Perret-Depiaz, Érika Kiezer, David Vizioz, Amandine Jalliffier-Talmat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;  
Considérant que la population de la commune se situe entre 500 et 999 habitants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au maire :

- le maire et les adjoints percevront le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux :
  - 44,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire ;
  - et 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chaque adjoint.
- les indemnités de fonction sont payées mensuellement *à compter de la date d'entrée en fonction des élus*.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante, au 20 mars 2026, annexé à la délibération :

FONCTION	NOM PRÉNOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 20 mars 2026	POURCENTAGE Indice brut terminal de la fonction publique
Maire	Malard Stéphane	1 820,96 €	44,30
1 <sup>re</sup> adjointe	Vizioz Arlette	483,81 €	11,77
2 <sup>e</sup> adjoint	Bernou Julien	483,81 €	11,77
3 <sup>e</sup> adjointe	Rivaux Marie Christine	483,81 €	11,77
4 <sup>e</sup> adjoint	Sergi Jean-Marc	483,81 €	11,77

Fait à Saint-Maximin, les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,  
Stéphane Malard.

Le secrétaire de séance,  
Amandine Jalliffier-Talmat.

